

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT RCA11 09009-4

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement RCA11-09009-4 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de démolition d'immeubles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville** (RCA11-09009) (dossier 1248373009)

**AVIS** est par les présentes donné que :

Le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 11 décembre 2024 d'un projet de règlement portant le numéro RCA11-09009-4, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 9 janvier 2025, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Le règlement projeté vise à apporter les ajustements requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en matière de patrimoine, de favoriser une meilleure préservation du cadre bâti, et d'introduire des dispositions en lien avec la transition écologique et les garanties financières.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement [montreal.ca/ahuntsic-cartierville](http://montreal.ca/ahuntsic-cartierville).

**FAIT** à Montréal, le 19 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert